

	2026
SUBVENTIONS ANNUELLES	
Amicale des Sapeurs-Pompiers	750,00 €
Association AFR	1 000,00 €
Association des parents d'élèves	750,00 €
Association du Groupe Lorraine	150,00 €
Association Jumelage Ecosse	500,00 €
Association VDS	2 500,00 €
Basket Club Brebières	15 000,00 €
Brebières'Fit	600,00 €
Collectionmania	1 500,00 €
Colombophile	600,00 €
Comité A.C.P.G. – C.A.T.M.	300,00 €
Comité Communal des Fêtes	4 677,00 €
Confrérie des Béliers	200,00 €
Créateurs et talents	800,00 €
Cyclo-Club Brebiérois	200,00 €
De Fil en aiguille	600,00 €
F.N.A.C.A.	300,00 €
Football	15 000,00 €
Jardins familiaux de Brebières	200,00 €
La Boule Brebiéroise	700,00 €
Le Billon	750,00 €
Moov & Dance	300,00 €
Réveil Musical	6 000,00 €
TOTAL	53 377.00 €

**M. DEGELDER Mickaël - membre du football, Mme DEPREZ - membre de l'association Jumelage Ecosse, Mme DEMABRE – membre des parents d'élèves, M. DUCARNE – membre de VDS et M. CARLIER – membre du Comité des Fêtes ne prennent pas part au vote.*

➡ Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres :

- POUR : 24
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0


ACCEPTE la proposition de versement des subventions telle que ci-dessus présentée, pour l'année 2026.

Fait en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Lionel DAVID,
Maire.

Marina BODNIEFSKI,
Secrétaire de séance.

Publiée le 13/5/2026
Affichée le 13/5/2026

Envoyé en préfecture le 13/05/2026	
Reçu en préfecture le 13/05/2026	
Publié le	
ID : 062-216201731-20260429-DCM202638-DE	

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille, situé 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>